

RAPPORT DU TRÉSORIER

M. Johan Büser

Assemblée parlementaire de l'OSCE – Commission permanente
Vienne, 20 février 2026

Rapport du Trésorier, Johan Büser (SUÈDE)

Réunion d'hiver de l'AP OSCE 2026

La Réunion d'hiver de l'AP OSCE se tient dans une période tumultueuse pour la région OSCE. Comme je l'ai souligné dans mes précédents rapports à l'Assemblée, ces difficultés s'étendent également au volet financier de notre organisation.

Depuis notre dernière réunion à Istanbul, j'ai reçu le rapport de l'auditeur externe pour l'exercice financier 2024-2025. Dans ce rapport, l'auditeur conclut que les non-versements persistants de la Fédération de Russie ont progressivement épuisé nos réserves financières et qu'un déficit budgétaire continu aurait un impact grave sur notre organisation. L'auditeur souligne notamment que :

« ...si le non-paiement persiste en l'absence de mesures correctives, les réserves continueront de diminuer, pouvant potentiellement tomber en dessous du seuil critique d'ici 2027-2028. Cette situation entraîne une augmentation des risques de liquidité opérationnelle et pourrait affecter la capacité de l'organisation à financer ses activités statutaires et ses missions. »

J'avais déjà signalé ces risques dans mes précédents rapports en tant que Trésorier de l'AP OSCE. À Istanbul, j'ai informé la Commission permanente que les contributions impayées de la Fédération de Russie s'élevaient à 1 million d'euros, soit un quart du budget total de l'AP OSCE. À cet égard, il convient également de noter qu'aucun consensus

n'a pu être trouvé lors de la Session annuelle à Porto pour approuver une augmentation du budget qui aurait compensé ces non-versements.

Pris dans leur ensemble, les constats de l'auditeur soulignent la nécessité d'une réforme budgétaire substantielle. Les dépenses doivent être adaptées aux recettes projetées, faute de quoi notre organisation risque de ne plus être en mesure de financer ses activités statutaires dans un avenir proche.

En tant que Trésorier responsable de l'administration financière de l'Assemblée conjointement avec le Secrétaire général, il est de mon devoir d'informer la Commission permanente de la situation financière de l'organisation, notamment du fait que les réserves budgétaires sont actuellement nettement inférieures au niveau requis par les Règles et règlements financiers de l'AP OSCE. La réserve budgétaire, qui doit correspondre à 100 % du budget annuel, est actuellement négative à hauteur de 793 000 EUR. Il existe également une réserve d'urgence, qui doit en représenter 50 %, et qui s'élève actuellement à 2 187 000 EUR.

Considérations budgétaires

Dans ce contexte, j'ai demandé au Secrétaire général d'élaborer un plan d'action présentant les mesures à prendre afin de garantir que nos dépenses soient alignées sur les revenus annuels attendus. Cette stratégie guidera notre administration financière durant l'exercice en cours ainsi que durant la prochaine proposition budgétaire qui sera présentée lors de la Session annuelle à La Haye.

Les États participants de l'AP OSCE n'ayant pas approuvé une augmentation du budget pour compenser la perte de la contribution financière de la Fédération de Russie, la seule voie réaliste consiste à restructurer et réduire les dépenses inscrites au budget. Il s'agit d'une étape nécessaire afin de garantir le financement et le bon fonctionnement de l'Assemblée à l'avenir.

J'ai demandé au Secrétaire général de prioriser les activités de l'Assemblée, notamment les missions d'observation électorale, les réunions statutaires et les autres initiatives politiques décidées par la Commission permanente, dans l'élaboration de son plan d'action. De nouvelles discussions sur ces mesures auront lieu lors de la réunion du Bureau à Copenhague en avril ainsi que lors de la Session annuelle à La Haye.

Situation financière dans les structures exécutives de l'OSCE

Les défis rencontrés par l'AP OSCE s'inscrivent dans le contexte plus large de l'OSCE, qui demeure soumise à une forte pression, tant sur le plan financier que politique.

L'OSCE fonctionne sans Budget unifié adopté depuis le 1^{er} janvier 2022, s'appuyant à la place sur des mécanismes provisoires qui contribuent à un sous-financement et à des contraintes de gestion dans un contexte de forte pression inflationniste. Les rapports de l'OSCE concernant les contributions obligatoires impayées indiquent que les arriérés demeurent importants au 31 décembre 2025.

À mesure que la situation financière se détériore, certains services d'appui traditionnellement fournis à l'AP OSCE dans le cadre d'arrangements existants seront réduits. Ceci entraînera un transfert de coûts supplémentaires vers l'Assemblée et exercera une pression vers une hausse du budget de l'AP OSCE, en particulier dans des domaines tels que l'organisation de réunions à Vienne et l'appui linguistique associé, ainsi que les activités d'observation électorale. Ces considérations constituent un argument supplémentaire en faveur de l'adaptation de l'AP OSCE à ces nouvelles réalités budgétaires.

Remerciements pour les contributions extrabudgétaires et les engagements d'accueil

Je tiens à exprimer ma profonde gratitude aux délégations ayant apporté une contribution extrabudgétaire à l'Assemblée, ces dernières jouant un rôle essentiel dans l'appui aux projets, événements et initiatives spécifiques en adéquation avec les objectifs de l'Assemblée.

Je souhaite en particulier remercier :

- Le **Danemark** pour l'accueil du siège du Secrétariat à Copenhague.
 - L'**Autriche** pour son soutien continu au Bureau de Vienne.
- Le **Luxembourg** pour son soutien extrabudgétaire conséquent aux activités liées à l'Ukraine, à l'Europe du Sud-Est et à l'Europe de l'Est.
 - L'**Allemagne** pour son soutien continu par le financement de Leinsweiler et la mise à disposition de personnel détaché.
- L'**Italie** pour son soutien continu à l'aide de détachements et d'autres formes d'assistance.

- La **Turquie** pour son soutien à l'accueil de la Réunion d'automne à Istanbul.
- La **Suisse** pour sa contribution extrabudgétaire visant à soutenir et renforcer la capacité opérationnelle et les activités de l'Assemblée.
 - Le **Portugal** pour l'accueil de la Session annuelle 2025 à Porto.

Je souhaite également remercier les délégations ayant volontairement augmenté leurs contributions, ces dernières démontrant par là-même leur solidarité et leur sens de la responsabilité partagée dans un environnement financier difficile.

Réunions statutaires

Les prochaines réunions statutaires de l'Assemblée en 2026 sont les suivantes :

- Réunion du Bureau – Copenhague (26–27 avril 2026) ;
- Session annuelle – La Haye (4–8 juillet 2026) ;
- Réunion d'automne – Andorre (7–9 octobre 2026) ;
- Réunion du Bureau – Lugano (3 décembre 2026).
- Réunion d'hiver 2027 : février (dates à confirmer).
- Session annuelle 2027 : **aucun parlement hôte n'a encore été confirmé**. Toute délégation souhaitant accueillir la session annuelle de 2027 est encouragée à en informer le Secrétariat international de l'AP OSCE dès que possible, car une planification à long terme des réunions statutaires contribue à maîtriser les coûts et à améliorer l'efficacité.

Je reste reconnaissant envers les États participants pour leur soutien continu, et je me réjouis de travailler avec le Comité permanent et le Bureau alors que nous préparons le prochain cycle budgétaire.

Annexes :

1. [Budget de l'AP de l'OSCE – 34e exercice financier : 1er octobre 2025–30 septembre 2026](#)
2. [Liste des contributions 2025/2026](#)
3. [Rapport d'audit 2024–2025](#)
4. [Rapport annuel 2024–2025](#)